



APPEL A PROJET A DESTINATION DES ACTEURS SOCIAUX JETTOIS
SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION SOCIAL –
SOCIAAL ACTIE PLAN (PASAP) 2022-2027

Le contexte

Le CPAS de Jette a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1^{er} de la Loi organique du 8 juillet 1976). Pour atteindre cet objectif, le CPAS peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d'un soutien financier octroyé à l'issue d'un appel à projet à destination des acteurs sociaux de la Commune.

Les citoyens jettois sont confrontés à plusieurs formes de précarité sociale, qui ont notamment été identifiées dans le cadre du Plan d'action social – Sociaal actie plan (PASAP) 2022-2027. Cet outil, réalisés après consultation des acteurs de terrain publics et associatifs, a pour ambition de répertorier les constats et problématiques sociales au niveau de la Commune de Jette et de proposer des solutions à l'échelon local pour les cinq années à venir.

A la sortie de la crise COVID, qui a encore accentué les inégalités et les situations d'isolement social, et face à l'augmentation généralisée de la précarité, accentuée par l'envolée des coûts de l'énergie, le CPAS de Jette, avec le soutien de la COCOM, lance cet appel à projet à destination des acteurs sociaux jettois, par l'intermédiaire de la coordination sociale.

Description de l'appel à projet

Au moyen de cet appel à projet, le CPAS de Jette entend soutenir des initiatives liées à la réalisation d'une ou plusieurs actions reprises dans le cadre du PASAP 2022-2027.

Le projet doit être original, dans le sens où il ne peut viser une initiative déjà existante dans l'organisation de l'association. Néanmoins, il peut consister au déploiement à plus grande échelle d'une action déjà initiée dans le passé, à condition que celle-ci réponde à un besoin spécifique exprimé dans le cadre du PASAP 2022-2027.

Public cible : les personnes isolées

Le projet doit clairement identifier son public cible. Il peut tant viser des groupes déterminés, au moyen de critères d'âge, de sexe, de profil socio-économique, ou encore de résidence, que porter sur l'ensemble de la population jettoise.

Destinataires de l'appel à projet

L'appel à projet s'adresse à toute organisation ou association jettoise active dans le domaine social qui souhaite développer un projet visant à réaliser un objectif identifié dans le cadre du PASAP 2022-2027.

Un groupement d'association dans le cadre de cet appel à projet est envisageable, dans la mesure où l'une des entités partenaires endosse le rôle de porteur de projet.

Soutien financier

Maximum 30.000 € par projet

Ce montant est destiné à couvrir les frais suivants

- frais de personnel ;
- frais de fonctionnement ;
- frais de communication ;

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Objectifs du projet** : le projet répond aux objectifs fixés dans la description de l'appel à projet, à savoir réaliser au moins une action identifiée dans le cadre du PASAP 2022-2027
- **Dimension originale** : il s'agit d'un nouveau projet, ou du déploiement à plus grande échelle d'une action déjà initiée dans le passé
- **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l'appel à projet, notamment par son utilité concrète pour améliorer le quotidien du public cible
- **Durabilité du projet** : le projet démontre sa capacité à pérenniser ses effets au sein des populations ciblées
- **Evaluation** : le projet est évaluable et énonce les indicateurs qui permettront de quantifier son évaluation

Introduction de la demande

La demande est introduite au moyen du formulaire de candidature joint en annexe de ce document.

La demande est transmise par courriel à l'adresse suivante : cmintiens@jette.brussels

Délais

Lancement de l'appel à projet : 24 juin 2022

Clôture de l'appel (date limite de remise des projets) : 24 juillet 2022 - minuit

Désignation des lauréats : mi-août 2022

Période couverte par le subside : une période de 12 mois à partir du 1^{er} septembre 2022.

Jury

Le jury se réunit mi-août 2022.

Il est composé des personnes suivantes :

La Présidente du CPAS de Jette

Trois membres désignés par le Conseil de l'action sociale (dont une personne de l'opposition)

Le Secrétaire général du CPAS de Jette

Le Directeur des affaires sociales du CPAS de Jette

Un membre du cabinet de la Présidente du CPAS de Jette, qui assure le secrétariat du jury.

Contact

MINTIENS Christophe

cmintiens@jette.brussels